



A l'année prochaine et n'oubliez pas la date du 1er samedi de mars pour les prochains conscrits.

C'est sous un soleil de printemps que 97 conscrites et conscrits de 20 à 90 ans, ont eu plaisir de fêter, à la salle des fêtes d'Arçon, les habituelles retrouvailles d'enfance pour la plupart.

La centenaire, Mme Léone Gicquel, a reçu une composition florale à l'EHPAD de Bonnetage, trop fatiguée pour assister aux festivités.

La bonne humeur villageoise était toute naturelle autour du succulent repas concocté par le restaurant « Chez Franck » et au son de l'accordéon et de musiques diverses faites pour mettre le feu notamment la chanson de Linda de Suza « O Malão Malão » destinée aux quinquagénaires.

Le Mot du Maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Ce n'est pas sans émotion que nous avons assisté à l'abattage des arbres de l'allée des tilleuls. L'analyse des professionnels sur place a confirmé les diagnostics.

Nous ne pouvons pas nous réjouir, mais nous sommes soulagés. Cette décision difficile, portée successivement par plusieurs mandats, était devenue nécessaire pour assurer la sécurité de tous. Il nous faut désormais tourner cette page.

L'ensemble du conseil municipal se mobilise pour que nous puissions replanter au plus vite des arbres de haute tige dès la période favorable et transmettre à notre tour ce qui a fait notre fierté depuis de nombreuses années.

Fierté aussi, sur un autre registre, de voir la réouverture prochaine de notre café, alors qu'ils deviennent de plus en plus rares. Le nôtre, après avoir fait une pause pendant quelques années, est bientôt prêt à ouvrir ses portes.

Un lieu intergénérationnel où nous allons pouvoir nous rencontrer, nous retrouver, échanger et conserver notre esprit de village.

Fabien HENRIET

Le courage n'est pas l'absence de peur mais la capacité de vaincre ce qui fait peur. Nelson Mandela

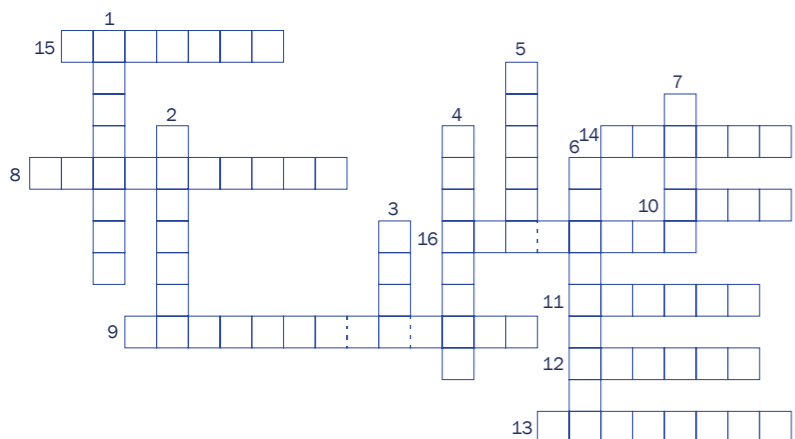


Les Cailleux ont brillé à la Transjeune !

De nombreux enfants du village ont participé à la Transjeune qui s'est déroulée le mercredi 1er février aux Rousses. Félicitations à Zélie et Charly Roy, ainsi qu'à Maya Perrey qui montent sur la première marche du podium dans leur catégorie.

De joyeux lurons !

Durant le mois de janvier et plus si affinité, les conscrites et conscrits du village et de Bugny ont consacré leurs week-ends à déambuler de maison en maison afin de souhaiter la bonne année aux habitants. Par sa présence et son enthousiasme, cette jeunesse apporte joie de vivre et gaieté grâce à ces échanges intergénérationnels attendus et appréciés par la plupart des Cailleuses et Cailleux.



Mots croisés L'Alcool

- Verticalement
1. Récente fierté du village.
2. Avec la vodka, il forme le cocktail préféré de James Bond.
3. On la fête au Cerneux-Péquignot.
4. Jacques Chirac en appréciait le fruit.
5. Souvent offert aux apéritifs de mariage.
6. Interjection en cas de victoire.
7. Si le fût fuit, fuyez !

- Horizontalement
8. Serge Gainsbourg lui avait préféré un viaduc.
9. En abuser fait-il meugler ?
10. Ali en est baba.
11. Jura 1 - O Marseille.
12. D'origine savoyarde, on peut le siroter dans une grolle.
13. A la base du n°3.
14. Adoucit l'humeur du Capitaine Haddock.
15. Incontournable aux Fines Gueules.
16. Une fois percé, il coule plus que de raison.

Résultats sur www.mairiearcon.fr
La mairie -> bulletin municipal -> solution mots croisés

Directeur de la publication : Fabien Henriet / Comité de rédaction : Benoit Piralla, Michelle Girardet, Mélanie Piralla, Evelyne Mercier, Christophe De Dominicis, Nadine Delacroix. Nos colonnes vous sont ouvertes, nous attendons vos réactions. PIKAPRINT

Etat Civil

NAISSANCE
Anna, fille de Florian Maugain et Florine Chauvin, née le 16 janvier à Pontarlier,

DÉCÈS
Régine Guinchard décédée le 27 janvier à Pontarlier.

INFOS UTILES

MAIRIE : 2, rue des Tilleuls, 25300 Arçon
Tél. 03 81 46 27 21
mairie.arcon@gmail.com / www.mairiearcon.fr
Ouverture du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (Fermé mercredi après-midi).

DÉCHETTERIE MAISONS-DU-BOIS/LIÈVREMONT :
Tél. 03 81 46 27 00
Eté : Lun. : 16h/18h30 ; Mer. : 13h30/18h30 ; Sam. : 9h/12 h
Hiver : Mer. 13h30/ 17h ; Sam.9h/12h

URGENCES : 112 / POMPIERS : 18 ou 112 / SAMU : 15 OU 112
MÉDECIN DE GARDE (nuit, week-end, jours fériés) 3966
PHARMACIE DE GARDE (week-end, jours fériés) 3237
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : 17 (Pontarlier : 03 81 39 06 60)
EDF SÉCURITÉ : 0 810 333 025
CABINET INFIRMIER : Emmanuelle Todeschini et Sonia Guillon - Tél. 03 81 38 19 14
CABINET « LES ERILLONS » : Sophie Magnin-Feysot, Florine Guinchard, Laurence Lacoste.
Tél. 06 19 92 50 20 ou 03 81 38 19 46

Un chèque de 37 627 € remis au Téléthon, le plus gros du Doubs

Les bénévoles et organisateurs du Téléthon de la Communauté de Communes de Montbenoit ont remis le 9 février dernier, à Gilley, un très joli chèque de 37 627,69 € à l'association. Le fruit de deux journées très actives est le plus gros don pour l'AFM Téléthon dans le département.

Le thème choisi en 2022 a bien plu puisqu'il s'agissait du cinéma. Pendant plusieurs jours, les seize villages de la Communauté de Communes ont pris des allures de plateaux de tournage et les spectacles se sont multipliés pour le plus grand plaisir des 2000 visiteurs.

L'édition 2023 se déroulera à Arc-sous-Cicon. Un esprit inter-villages qui fonctionne à merveille. Bravo à tous, bénévoles et participants !

DATES A RETENIR

- Samedi 15 et dimanche 16 avril : Journées festives au Centre équestre "Au Cheval d'Arçon"
- Samedi 6 et dimanche 7 mai : Saugeathlon
- Vendredi 2 juin, 20h, à la salle des fêtes : Repas de la fête des mères (inscriptions avant le 26 mai)
- Samedi 3 juin, au chalet de la musique : Soirée "moules-frites" organisée par "La Perce-Oreille"

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ



Vendredi 13 janvier, nombreuse était la population du village à répondre à l'invitation du conseil municipal pour la cérémonie des vœux. Après avoir abordé les sujets d'actualité : augmentation des coûts des énergies, alimentation en eau potable, furent aussi évoqués les problèmes de sécheresse du lit du Doubs. Dans un contexte d'inflation très pesant pour les ménages, M. le maire a également souligné la volonté de ne pas augmenter les impôts pour cette année.

L'installation de l'antenne Free/Orange est terminée. Free est opérationnel, Orange devrait s'installer prochainement mais aucune date n'est encore programmée.

Projets à venir

Le Columbarium va être agrandi avec l'ajout de 15 cavurnes et d'un ossuaire, pour un coût de 15.240 € HT financé par la vente des cavurnes (1500 €). Un règlement de cimetière, devenu obligatoire, va être mis en place.

Chemin des Côtes : la maîtrise d'œuvre retenue pour réaliser les travaux est l'entreprise FCE de Levier. Le coût du démantèlement, puis la reconstruction du chemin avec d'autres matériaux s'élève à 173 000 € HT. Les travaux de rénovation ne débuteront que lorsque la commune aura la garantie qu'il ne lui en coûtera rien.

Restaurant « Chez Franck » : l'objectif fixé de poursuivre cette activité au sein du village est atteint. Nous faisons les démarches pour que Franck puisse le racheter, sans qu'il n'en coûte rien à notre commune et avec le bénéfice de voir un restaurant vivant et accueillant dans notre village.

Valorisation du Centre-Bourg

L'état des lieux des bâtiments publics trop énergivores et ne répondant pas aux normes d'accessibilité (salle des fêtes) ou insalubre (presbytère) nous pousse à envisager un projet global et cohérent, à savoir :

- **Prévoir** un parking mutualisé pour le centre du village.
- **Sécuriser** la circulation de tous : piétons, cyclistes, véhicules.
- **Mutualiser** les coûts de fonctionnement et travailler sur notre sobriété énergétique.
- **Dynamiser** le centre du village en y regroupant les services et les différentes générations : salles associatives, groupe scolaire, mairie, église.
- **Harmoniser** et mettre en valeur les différents bâtiments de notre patrimoine.
- **Intégration** d'espaces végétaux afin de favoriser la perméabilisation des sols et éviter les îlots de chaleur.



Le secrétariat de mairie serait déplacé au rez-de-chaussée du presbytère. A l'étage, un espace à louer accessible par ascenseur, serait aménagé afin d'y accueillir un service ou à défaut un logement. Le chauffage de ce bâtiment, basse consommation, serait mutualisé avec le groupe scolaire par un réseau de chaleur.

Le bâtiment de l'alambic serait conservé et rénové en harmonie avec les autres bâtiments et un patio serait aménagé.

Nous sommes actuellement à la chasse aux subventions et agréablement surpris par la réaction des financeurs qui sont convaincus par ce projet cohérent, esthétique et basse consommation.

Le traditionnel verre de l'amitié a clôturé cette soirée riche en échanges.



Les chasseurs d'Arçon écoresponsables

Afin de préserver l'environnement et la biodiversité, une dizaine de chasseurs de l'ACCA ont replanté, le 20 décembre dernier, 400 plants d'essences différentes (aubépines, sureau, églantiers, groseilliers sauvages, etc.) en dessous de Cotaroz.

Autre événement non négligeable, 140 piquets anti-collision ont été plantés en début d'année, là aussi, par les chasseurs, des deux côtés de la route entre Arçon et Maisons-du-Bois. En reflétant dans les phares, ces piquets ont pour but de faire fuir le gibier qui pourrait traverser la route et heurter un véhicule.

Ces deux opérations ont été entièrement financées par la Fédération des Chasseurs du Doubs.

Corinne, Léa et Janine autour de Renée et Violette

La naissance d'un enfant est toujours un événement, celle de Violette est particulièrement mémorable. Ce petit bout de chou est né à Pontarlier au mois de novembre. Violette est la fille de David Brulport et de Léa Sauret, 28 ans, fille de Corinne Sauret, 54 ans, qui est la fille de Janine Vivot, 73 ans, elle-même fille de Renée Maugain.



Renée, 99 ans (le 25 mars), qui tient dans ses bras Violette sur cette photo réunissant les cinq générations. Renée a eu 14 enfants, elle a aujourd'hui 29 petits-enfants, 68 arrière-petits-enfants et désormais une arrière-arrière-petite-fille.

Arçon d'hier



Les agents remerciés et une nouvelle retraitée

Comme chaque fin d'année, le conseil municipal a tenu à remercier les agents de la commune pour leur travail et leur dévouement. Ce moment convivial avait une saveur particulière, cette année, avec le départ en retraite de Gaby (quelques mois plus tard). En effet, elle a passé 14 années aux services de la commune et de ses habitants en accompagnant les jeunes écoliers dans le bus, en veillant à la propreté et à l'entretien des infrastructures municipales (école, salle des fêtes, salle de conseil...) et surtout en mettant du cœur et beaucoup d'énergie à remplir ses tâches, bien ingrates au demeurant. S'il en fallait une preuve, c'est la difficulté actuelle de la municipalité à recruter une personne pour la remplacer. Peut-être l'était-elle ?... Irremplaçable. Un immense merci à elle et une bonne retraite.



Rappels aux propriétaires de chien

Le règlement sanitaire départemental du Doubs prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.



Un chien est considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres ou s'il n'est plus sous surveillance effective et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

De plus, certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en **2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense**. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations. Pour savoir si votre chien est concerné par cette réglementation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

Enfin, il est toujours bon de rappeler que les déjections canines peuvent être ramassées par les propriétaires !